



DELIBERATION N° 19/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 A 09H00
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT CREATION D'EMPLOI

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 34
Nombre de Procuration : 04
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Sandrine JACQUES-GAILL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuration** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUDI → **Procuration** à Serge SMOCK - Eugène EPAILLY → **Procuration** à Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2001 relative à la mise en œuvre du protocole du 10 juillet 2000 et de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu le procès-verbal du vendredi 6 novembre 2020 relatif à l'installation du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération du centre littoral – Monsieur Serge SMOCK ;

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret 2016-1790 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1978 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

Vu le décret 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Entendu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité du mardi 09 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 19/2021/CACL** du Président relatif à la création d'emplois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 19/2021/CACL** relatif à la création d'emplois
- **DECIDE :**

De créer les emplois suivants :

DIRECTION DU PRESIDENT

Un emploi d'assistant(e) de direction rattaché au Directeur de Cabinet au grade de Rédacteur Territorial

DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA MOBILITE

Service Mobilité cellule transport scolaire

- Un emploi de contrôleur transport scolaire au grade d'Adjoint Technique Territorial

Service Mobilité cellule mobilité et déplacement

- Un emploi de chargé(e) de mission mobilité au grade d'Attaché Territorial

DIRECTION DU MANAGEMENT DES RESSOURCES

Un emploi de Chargé(e) de mission au grade d'Attaché Territorial

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service Eau Pluviale

Un emploi de Chargé(e) de mission Eaux Pluviales PAPI et artisans au grade d'Ingénieur Territorial

De modifier l'emploi suivant :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Modification de la délibération N° 107/2020/CACL en apportant plus de précisions sur la nature de la mission confiée.

Ancienne appellation	Nouvelle appellation
Chargé(e) de mission	Chargé(e) de gestion des Assemblées

Le grade reste inchangé, soit Attaché Territorial

- **AUTORISE** le Président à pourvoir ces emplois dans les conditions légales et réglementaires et à prendre les actes nécessaires à ces emplois.
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au Budget principal 2021 de la CACL (M 14).

Ces emplois peuvent être occupés par des contractuels de droit public recrutés à temps plein.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210211-19-AP-21-CACL-DE
Date de télétransmission : 26/02/2021
Date de réception préfecture : 26/02/2021